



CAPD du 15 juin 2017 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique,

A l'occasion de cette CAPD, nous souhaiterions revenir sur deux points d'actualité : **les rythmes scolaires sur les CP à 12 en REP+**.

Concernant les rythmes scolaires, le projet de décret Blanquer soumis au CSE du 8 juin ouvre la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir à une semaine de 4 jours mais ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national. Pire, il permet aux communes de déroger au calendrier scolaire national des 36 semaines de classe fixant les congés scolaires, et ouvre la voie à des calendriers locaux, par école, dépendant de chaque PEdT et des contingences territoriales. Dans cette logique, le ministre a évoqué vouloir avancer vers 40 semaines de classes. Ce serait à chaque commune, voire à chaque école ou groupe d'écoles, ses rythmes et son calendrier scolaire. Comment garantir le respect des obligations réglementaires de service des PE notamment pour les titulaires-remplaçants, les compléments de service et les postes fractionnés, sauf à aggraver davantage l'annualisation dont ils sont déjà victimes ?...

Pour le SNUDI-FO, cette situation ne peut plus durer. Ce n'est pas aux communes de déterminer les horaires des écoles et les dates des congés. **L'Education doit rester nationale. Le SNUDI-FO revendique le rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national. Dans notre département, cette exigence a déjà été contresignée par plus de 400 collègues en une dizaine de jours.**

Dans cette perspective, le SNUDI-FO vous demande, M. Le directeur académique, de valider toutes les demandes de retour à une semaine de 4 journées de 6h dès la rentrée 2017.

Concernant les CP à 12 en REP+, nous répétons que nous regrettons que cette mesure se fasse à moyens constants et se résume donc à piocher dans les moyens existants (postes PDMQDC en REP+ et postes E ou G restés vacants dans notre département). En tous les cas, les interrogations des collègues des écoles REP+ du département sont nombreuses. Pour la répartition des classes, ils attendent des réponses.

Quelle latitude auront les équipes en REP+ pour mettre en place les CP à 12 ?

Comment et quand seront affectés les collègues dans les écoles ?

Seront-ils affectés en tant qu'adjoint dans l'école, charge au directeur et à l'équipe de se répartir les niveaux de classes, ce qui à notre préférence ?

Aujourd'hui, à l'occasion de cette CAPD, il s'agit également de traiter des **demandes d'ineat exeat**. Comme vous le savez, des dizaines et des dizaines de collègues sont en attente d'une réponse favorable de votre part pour un exeat. L'an passé, la situation avait été bloquée pour tous par le recteur, ce qui était inacceptable au vu des situations dramatiques des personnels. Cette situation ne peut plus perdurer en l'état.

Enfin, la question de la **hors classe** n'apparaît pas à l'ordre du jour aujourd'hui. 5% des promovables ont été promus lors de la CAPD du 23 mai. Qu'en est-il du pourcentage supplémentaire pour atteindre 5,5% ?